



L'Atelier Santé Ville

- Centre social -

Description :

descriptif pour titre de lien (< 80 caract.)

Copyright © Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Tous droits réservés

Depuis 2007, le centre social s'est vu confier par la Ville de Paris et l'Etat, la mise en place de l'Atelier Santé Ville (ASV) du 20ème arrondissement de Paris.

Un dispositif public pour coordonner les politiques de santé dans un quartier urbain

Dispositif public destiné à la coordination des politiques de santé dans un quartier urbain, l'Atelier Santé Ville est un dispositif d'animation territorial, inscrit dans le dispositif de la politique de la Ville dans le cadre de la loi du 9 août 2004.

Le Comité Interministériel des Villes a décidé, en articulation avec les Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins issus de la loi relative à la lutte contre les exclusions, la création d'un nouvel outil, l'Atelier Santé Ville, pour les villes engagées dans les contrat de ville 2000-2006. Cette décision s'est basée sur le constat de la faible mise en œuvre du « volet santé » dans le cadre de la politique de la Ville et du faible degré d'intégration des territoires de la politique de la Ville dans les politiques de santé publique.

Ce dispositif doit permettre une articulation dynamique entre la politique de la Ville et les politiques de santé avec pour objectifs de :

- réduire les inégalités sociales de santé selon les zones géographiques ;
- décloisonner les actions locales de santé ;
- faire participer la population sur les questions de santé.

Un dispositif pour répondre aux besoins de santé des habitants du 20ème arrondissement

Du fait de ces indicateurs médico-sociaux, le 20ème arrondissement de Paris est particulièrement concerné par le développement de politique actives et coordonnées de prévention.

En effet, le diagnostic sur l'état de santé des habitants du 20ème arrondissement fait apparaître que, si les structures de santé publique sont nombreuses, elles souffrent d'un réel engorgement, qui grève parfois la qualité de l'accueil.

La densité de médecins est faible, particulièrement en ce qui concerne les médecins généralistes (7 pour 10.000 habitants pour une moyenne nationale à 10). Les spécialistes sont 3 fois moins nombreux que la moyenne parisienne, 4 sur 5 étant en secteur II.

Parmi les facteurs ayant le plus d'impact sur la santé et l'accès aux soins, la faiblesse du réseau relationnel est particulièrement sensible. Or, la précarité relationnelle se rencontre tout particulièrement dans les familles monoparentales, chez les personnes sans emploi, les migrants, les personnes âgées, populations dont la santé est fragile, et qui sont fortement représentées dans les deux quartiers du 20ème concernés par l'Atelier Santé Ville.

Tous les acteurs sanitaires et sociaux se doivent donc d'être impliqués, particulièrement les médecins de ville, les établissements de santé publics et privés, les structures de santé mentale, les CHRS, les centres de santé, les centres sociaux, les services de santé scolaire, les services sociaux d'accueil aux étrangers, les missions locales pour l'emploi ainsi que l'ensemble des structures associatives locales accompagnant, au quotidien, les personnes et les familles.

L'Atelier Santé Ville du 20ème arrondissement : pour la mise en oeuvre d'une véritable démarche participative

C'est donc une véritable démarche participative que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon souhaite mettre en œuvre pour développer l'Atelier Santé Ville.

L'enjeu pour l'Atelier Santé Ville du 20ème arrondissement est à la fois d'identifier les réponses possibles en termes de prise en charge pour certaines problématiques de santé, mais aussi de favoriser le développement et l'efficacité des partenariats entre les différents acteurs locaux, en sollicitant la participation des patients, des usagers et des partenaires institutionnels et associatifs.

L'Atelier Santé Ville s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé globale, s'appuyant sur le principe suivant : la santé est avant tout une affaire de bien-être et de bien-vivre, qui tient à une combinaison de facteurs génétiques, sociaux, relationnels, professionnels et familiaux. Afin d'avoir un impact réel en terme de santé publique, tant mentale que physique, l'Atelier Santé Ville doit permettre de rapprocher les habitants de l'offre de soin existante et d'adapter les réponses aux besoins identifiés.

Les thématiques prioritaires portées par l'ASV sont la santé des jeunes, la santé mentale, la santé des femmes, la prévention de l'obésité, l'accès aux soins et le vieillissement.

Pour en savoir plus sur l'Atelier Santé Ville du 20ème arrondissement, contacter la coordonnatrice de l'ASV, Anne GUILBERTEAU, au 01.49.93.39.69, ou par mail a.guilberteaud@croix-saint-simon.org.

Pour en savoir sur les Ateliers Santé Ville

[Cirulaire interministérielle DGS/DHOS/SD1A no 2006-383 du 4 septembre 2006](#) relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville abrogeant la circulaire interministérielle no DGS/DHOS/SD1A/2006-353 du 2 août 2006